Du vingt huit octobre an Mil huit cent trente, a Onze heures du Matin.

N°. 23. Acte de Mariage des Luc André Benoni Pinouvier, agé de vingt trois ans, né a la Garde, Département du Var, le dix sept du mois d'octobre Mil huit cent dix sept, profession de Boutanger, domicilié a la Garde, Département du Var, fils Majeur de Pierre Charles Pinouvier, né sur avant profession de Boutanger, domicilié a la Garde, Département du Var, et de Catherine Pontias, mineure, ici présente et consentante d'une part.

Pinouvier fils Majeur, Reynaud mineur, Chorle

Et Mlle Marie Thérèse Reynaud, agée de dix huit ans, née a la Garde, Département du Var, le vingt quatre Prairial an Mil huit cent dix neuf, domiciliée a la Garde, Département du Var, fille Mineure de Jean Reynaud, profession de Maçon, domicilié a la Garde, Département du Var, et de Marguerite Pastal, ici présente et consentante d'autre part.

Les actes préliminaires sont les publications faites par nous officier public soussignés les dimanches dix sept et vingt quatre octobre courant mois, — Lesquelles il résulte qu'il n'a eu ni y opposition ni empêchement au dit Mariage dans le Comme prescrit par la loi.

Vu les actes de naissances des dits futurs époux, portant qu'ils sont nés au lieu et aux époques des dites Publications.

Vu l'acte de décès de Charles Pinouvier père du futur époux, décédé le cette commune de la Garde, et le Conseil de famille de vous requis actes ils ont été donnés lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V du Code civil sur le Mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

Les Contractants ont déclaré prendre en Mariage l'un Marie Thérèse Reynaud et l'autre Luc André Benoni Pinouvier.

En présence de Joseph Honoré Buguet, domicilié a la Garde, Département du Var, agé de quarante quatre ans, propriétaire de propriétaire, de Marie Cesar Pinouvier, domicilié a la Garde, Département du Var, agé de trente huit ans, profession de Boutanger, de Antoine Pellegrin, domicilié a la Garde, Département du Var, agé de trente ans, profession de Conseiller, et de Jean Joseph Reynaud, domicilié a la Garde, Département du Var, agé de trente ans, profession de Maçon.

après quoi nous Vincent Augustin Agarrad maire provisoire de la Garde faisant fonctions d'officier public de l'état civil ai prononcé au nom de la loi que lesdites parties sont unies en Mariage, il a été dressé le présent acte dont l'entière a été faite et qui a été signé avec moi par les Comparants les époux, le père de l'époux ainsi que la Mère de l'époux.

Reynaud Pinouvier Reynaud Pellegrin Benoni Pinouvier

Felicite Marian B. Buguet Pinouvier Agarrad



Du onze novembre an Mil huit cent trente, a neuf heures du Matin.

N°. 24. Acte de Mariages des Jean Baptiste Bernard Bremond, agé de vingt cinq ans, né a Toulon, Département du Var, le vingt du mois d'août Mil huit cent dix sept, profession de publicitaire, domicilié a la Garde, Département du Var, fils Majeur de Jean Baptiste Bremond profession de publicitaire, domicilié a la Garde, Département du Var, et de Anne Marie Pinatel, ici présente et consentante d'une part.

Bremond 1er mari — Bernard 2e mari — Pinatel Thérèse — Ecclésiastique

Et Mlle Ecclésiastique Thérèse Rebeuil, agée de vingt quatre ans, née a la Garde, Département du Var, le seize Germinal de l'année Mil huit cent dix sept, domiciliée a la Garde, Département du Var, fille Majeure de Pierre antoine hippolite Rebeuil, et son épouse profession de Cordonnier, domicilié a la Garde, Département, et de Marguerite Hélène Primal, ici présente et consentante d'autre part.

Les actes préliminaires sont les publications de Mariage par nous officier public soussignés les dimanches dix sept et vingt quatre du mois d'octobre dernier lesquelles il résulte qu'il n'a eu ni opposition ni empêchement au dit Mariage dans le Comme prescrit par la loi.

Vu l'extrait d'acte de naissance du sieur dit futur époux, portant qu'il est né au lieu et a l'époque ci dessus relatée.

Vu l'acte de naissance de la future épouse, portant qu'elle est née au lieu et a l'époque ci dessus relatées.

et vu l'extrait d'acte de décès des ancêtres respectifs Rebeuil, père de la future épouse, décédé le cette commune de la Garde, et le Conseil de famille de vous requis actes ils ont été donnés lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre IV du titre V du Code civil du 25 ventôse an XI sur le Mariage, concernant les droits et les devoirs respectifs des époux.

Les Contractants ont déclaré prendre en Mariage l'un Ecclésiastique Thérèse Rebeuil et l'autre Jean Baptiste Bernard Bremond.

En présence des autres Pellegrin domicilié a la Garde, Département du Var, agé de trente ans, profession de Commerçant, de Joseph Ramon Bernard domicilié a la Garde, Département du Var, agé de trente ans, profession de Jardinier, de Jean André Benoni Pinouvier domicilié a la Garde, Département du Var, agé de vingt trois ans, profession de Boutanger, et de Antoine Crose, domicilié a la Garde, Département du Var, agé de quarante deux ans, profession de Maçon.

après quoi moi Vincent Augustin Agarrad maire provisoire de la Garde faisant fonctions d'officier public de l'état civil ai prononcé au nom de la loi que les dites parties sont unies en Mariage, il a été dressé le présent acte dont l'entière a été faite et qui a été signé avec moi par les Comparants et le père de l'époux, les autres parties ont déclaré ne savoir écrire.

Pinouvier Pellegrin Leon Etienne Bernard

Agarrad